

# SALAIRES - POSTES

## Une rentrée sous tension

L'été a été marqué par les manifestations de la crise climatique avec d'importantes sécheresses et des vagues de canicule. En parallèle, l'inflation, qui devrait atteindre 7 à 8% à la fin de l'année, laisse craindre un accroissement de la pauvreté. Le gouvernement, soutenu par l'extrême droite, refuse de prendre des mesures de justice sociale et environnementale comme la mise à contribution des plus riches par le rétablissement de l'ISF, la taxation des superprofits et des plus gros pollueurs ou la hausse du SMIC. Les entreprises qui polluent sont aussi celles qui enrichissent le plus leurs patrons et leurs actionnaires. Dans l'Enseignement supérieur et la recherche comme dans le reste de la société, mobilisons-nous pour imposer la redistribution des richesses au service de la justice sociale et environnementale !

### L'inflation grimpe plus vite que nos salaires

Le gouvernement a annoncé une augmentation du point d'indice de 3,5% à partir de juillet 2022. Cette augmentation ne permet pas de rattraper les conséquences du gel du point d'indice depuis 2010, ni une inflation de 7 à 8%. Cela signifie qu'à indice égal et hors primes, les salaires réels des personnels ont fondu de près de 40% depuis 1995.



Une si maigre augmentation ne profitera qu'à la minorité dont les revenus sont déjà suffisants pour les protéger de l'inflation. Les autres - la majorité du personnel de l'ESR - poursuivront leur paupérisation. En particulier, les collègues touchant les rémunérations les plus faibles (BIATSS catégorie C, doctorant·es et vacataires) subiront plus durement encore les effets de la précarité.

**Dégel du point : 3,5 % d'augmentation = 100% de mépris**  
**Indexer les salaires sur l'inflation, c'est urgent !**

Par ailleurs, la simple augmentation du point d'indice a pour conséquence d'augmenter bien davantage les hauts revenus que les bas salaires. Il faut au contraire tendre vers l'égalité salariale. C'est pourquoi SUD éducation revendique:

- ✓ une augmentation générale des revenus inversement proportionnelle aux revenus actuels pour garantir à tou-te-s les collègues, précaires y compris, un revenu décent d'au moins 2200 € bruts.
- ✓ une refonte des grilles indiciaires des agent·es, pour garantir que plus les salaires sont faibles, plus ils seront augmentés.
- ✓ que les précaires bénéficient de la même grille pour leurs salaires, tenant compte de toute leur ancienneté professionnelle.

# Public / Privé : tou·tes ensemble en grève le 29 septembre pour nos salaires !

Nos employeurs doivent prendre des vraies mesures pour garantir des revenus décents à l'ensemble du personnel de l'ESR. Il lui suffit de mettre à contribution

les plus riches. En 2021, Total a fait 18 milliards d'euros de profits et le CAC 40 a vu ses profits quadrupler avec 174 milliards d'euros !

**L'ESR a besoin  
de davantage de personnels !**

Partout nous faisons le constat à la fois du maintien de collègues dans une précarité sans fin et d'un manque structurel de personnels : amphes et cours de TD surchargés, services et labos qui fonctionnent à flux tendus, personnels débordés et au bord de la rupture.

Dans ces conditions, le service public de l'ESR est mis à mal, renforçant par ailleurs la mise en concurrence des établissements et les formations privées. Il faut d'urgence ouvrir des postes aux concours, recruter à tous les niveaux et rendre nos métiers plus attractifs.

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

## À la rentrée, syndique-toi !

Se syndiquer c'est être mieux informé·e de ses droits.

C'est aussi apporter son soutien aux mobilisations pour une société plus juste et pour une école plus émancipatrice, plus respectueuse des droits des personnels et des étudiant·es.

Rendez-vous sur <https://www.sudeducation.org/agir/adherer/> ou en ouvrant le QR code pour adhérer à SUD éducation.



La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.